Deuxième année, nº 9 — CINQ CENTIMES — 15 Juillet 1895.

LA COOPÉRATION

Pour l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Secrétaire-Gérant délégué : 16, rue Faidherbe, Paris

Organe des idées Coopératistes

Publicité et abonnements : M. PRAT-NIAU, 25, passage de la Forge-Royale, PARIS

Sociétés Commerciales

La loi reconnait quatre espèces de sociétés commerciales ;

La société en noms collectifs ;

La société en commandite ;

La société anonyme ;

La société à capital variable (coopérative).

Société anonyme. — Tu te plains, salarié ! Comme travailleur tu pouvais encore entrer dans la commandite, et tu nous marchandes l'intérêt de nos capitaux, une part dans les bénéfices que tu procurais comme associé en noms collectifs. A l'avenir tu paieras toujours l'intérêt, et, de plus, je prendrai tout le bénéfice sous le nom de dividende. Tu pouvais entrer dans la collective et la commandite. Dans l'anonymat tu n'entreras pas. Le travail réussissait quelquefois à suppléer au défaut de capital ; maintenant jamais. Action de 500 fr. ; 500 fr. il faut verser, et, comme tu ne les as pas, reste courbé, misérable !

J'entrerai ici quand je voudrai, en achetant une action : j'en sortirai lorsqu'il me plaira, en vendant ; je dirigerai ; j'encaisserai ; et toi je te prouverai que tu es rivé à la chaîne, pour toujours, que je ne la briserai jamais. — Le capital est le maître, est tout.

Tu n'as pas de capital ? Silence alors ? Tu es vraiment bien tel que jadis : prolétaire, serf, esclave ! Ton travail m'appartient, ainsi que ta femme et ta fille, que tu m'offriras ; et fais ton deuil de la possession et de la propriété.

C'est un démocrate qui vient de parler, citoyens, il se croyait seul.

Redressez-vous, un effort, voyez clair, et toute cette jactance s'évanouira.

Bourgeois, capitalistes, bientôt nous aurons : *Droit au capital* ; nous le rembourserons par : la rente, le loyer, le fermage, l'intérêt, et nous ne donnerons de bénéfice qu'aux coopérateurs-travailleurs.

En attendant nous nous rendons compte, et en voici la preuve :

Progression

Dans la collective n'entre et ne sort pas qui veut :

nymat les associés commanditaires ne travaillent pas, les associés travailleurs n'existent plus.

En dernière analyse ces progressions témoignent de l'envahissement constant du capital, jusqu'au jour où il a absorbé le tout. Voilà le salariat arrivé au moment insoutenable, insupportable et intolérable, où ont abouti : l'esclavage, le servage, le prolétariat ; moment où un changement radical est imminent, impérieusement imposé, à peine de mort, pour le peuple. Il a progressé en traversant ces trois époques de son martyrologe, et cependant nous voici à la fin de la quatrième retombant dans la même misère et la même servitude.

En conséquence : Révolution ! Ou, *si l'on veut : Evolution.*

Cependant, dans sa sublime patience et son héroïque esprit d'accommodement, de douceur, le peuple français surtout, essaie encore d'un moyen pacifique.

Par la grève et la coalition il s'efforce d'augmenter son salaire, de diminuer ses heures de servitude. Vains efforts ! A l'instant même, le prix des choses augmentant aussi, son bon vouloir tombe à néant ; il tourne dans un cercle fatal !

Alors il essaie à son tour de fonder, non des Associations, mais des Sociétés à lui, pour lui ; dans lesquelles le travail, prenant à partie les Sociétés anonymes en les retournant à son profit, devient *tout* et le capital *rien ;* au moins il n'est plus auxiliaire, instrument, outil, comme dans les Sociétés anonymes le travail l'est. Il applique ainsi les germes contenus dans la Société collective.

Chacun devant y coopérer efficacement, de ses bras, de son cerveau, soit totalement de son travail, elles se dénomment : *Sociétés coopératives.* Mais la loi les fera rentrer sous le giron capitaliste par le titre : *Sociétés à capital variable,* pouvant prendre l'aide de la commandite et de l'anonymat. Et alors ?

Elles serviront certainement à réunir l'élite des travailleurs, à les façonner économiquement, à leur faire chercher dans et pour leurs statuts, les lois de la 4e et dernière Révolution ; et puis ?

Une Exposition intéressante

En 1896 aura lieu, à Rouen, une Exposition nationale et coloniale.

En même temps se tiendra, en la même ville, une *Exposition ouvrière nationale.*

A aucune époque, le Travail, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, n'a été plus en honneur qu'au temps présent ; de là ce besoin chaque jour plus pressant d'inviter périodiquement les peuples à contempler, dans de solennelles assises, la marche conquérante du Génie humain.

Cette Exposition — nous parlons de la seconde — est placée sous le patronage des Chambres syndicales ouvrières.

Des sommités de la presse, de la municipalité, de l'enseignement, des chambres syndicales, des prud'hommes, etc., en forment le Comité d'initiative siégeant à l'Hôtel-de-Ville.

Ce Comité adresse, en ce moment, un chaleureux appel aux travailleurs français des deux sexes : inventeurs, artistes, artisans, ouvriers, comptables, employés, qu'ils soient groupés ou isolés, — ainsi qu'aux élèves des écoles pratiques et des cours professionnels et d'apprentissage.

Il sera accordé aux Exposants, sur leur demande et *sans aucun frais,* l'emplacement nécessaire pour produire leurs œuvres.

Le succès de cette démocratique et utile entreprise est certain, grâce aux puissants concours qu'elle s'est d'ores et déjà assurés.

Elle comprendra, outre deux sections pour le commerce, l'industrie, la comptabilité, les brevets d'inventions, d'abord huit groupes de travaux, savoir : mines, mécanique, meubles, vêtements, matériels d'enseignement et industries d'art, exploitations rurales, alimentation et industries diverses ; — puis trois groupes spéciaux pour ces sujets si suggestifs : arts, hygiène ouvrière, habitations à bon marché, économie sociale, statistiques, chambres syndicales, sociétés de secours mutuels, *coopération,* économats, participation aux bénéfices, syndicats et groupements corporatifs mixtes ou non, propagande, cours professionnels, etc., etc.

De nombreux objets d'art, médailles en or, vermeil, argent et bronze, seront, avec des diplômes d'honneur, dé-

tive seront donc au début presque toujours inexpérimentés ;

3. Il n'est pas de commerce où l'on trouve plus de malhonnêteté que dans celui de la boucherie. La tromperie dans l'achat et surtout dans la vente est considérée comme un art par les professionnels. Pour eux, le meilleur garçon boucher est celui qui trompe le mieux le client sans qu'il s'en aperçoive ;

4. Cette malhonnêteté, dont, en général, les consommateurs ont seuls à souffrir, s'exercera sûrement contre les organisateurs d'une boucherie coopérative, et cela d'autant plus pernicieusement que leur inexpérience les laisse presque désarmés dans la lutte et que le contrôle des opérations d'une boucherie est chose impossible. En effet, dans tout autre commerce, les quantités de marchandises achetées et vendues ne diffèrent que par une faible somme de déchets, toujours faciles à évaluer ; pour la viande au contraire, il n'y a pas de rapport exact à établir entre le poids de la marchandise arrivant de l'abattoir et le poids total résultant des ventes ; les déchets, qui varient avec chaque catégorie et chaque qualité d'animaux, et les os, qui sont donnés pour la plupart par-dessus le marché, forment un poids considérable qui n'entre pas en ligne de compte.

Il n'est pas plus facile d'établir une comparaison pour les prix, entre l'entrée et la sortie, car, dans un animal, chaque morceau fait son prix et souvent un même morceau est vendu à des prix différents, suivant que le garçon le fait passer pour tel ou tel autre ;

5. Entre les bouchers existe un esprit de solidarité que l'on ne retrouve dans aucun autre corps de métier. Cela tient probablement à ce qu'ils se rencontrent fréquemment sur les marchés et à ce qu'ils ont souvent intérêt à s'entendre pour faire la loi aux vendeurs. Une boucherie coopérative aura donc à lutter contre des adversaires unis et disciplinés, chez lesquels il n'y a pas de défection à attendre.

II. — Fonctionnement des boucheries coopératives

Il sera la plupart du temps impossible qu'une boucherie soit purement coopérative. Elle devra être commerciale en même temps que coopérative, c'est-à-dire que le public pourra venir

Il serait à désirer que la valeur des actions fût très faible, afin de permettre à un grand nombre de personnes de coopérer à l'entreprise ; toutefois il y a une limite inférieure qu'il ne convient pas de dépasser à cause de la complication qu'entraînerait pour la comptabilité un trop grand nombre d'actionnaires. La valeur des actions ne devrait pas, il me semble, être fixée à moins de 20 francs, dont la moitié ou le tiers seulement serait appelé.

L'action doit porter un intérêt fixe, afin que les actionnaires ne soient pas soupçonnés de faire une spéculation.

Du bénéfice net, on devra d'abord distraire l'intérêt des actions et l'amortissement du matériel et de l'installation ; le restant sera réparti entre le fonds de réserve, 20 0/0, par exemple, — la participation des employés aux bénéfices, 10 0/0, par exemple, — et le dividende à distribuer aux actionnaires au prorata de leurs achats, 70 0/0.

Une question importante se pose à ceux qui veulent créer une boucherie coopérative : c'est de savoir s'ils veulent poursuivre un but de philanthropie générale, en obligeant par la concurrence les bouchers à baisser leurs prix, ou s'ils veulent seulement se préoccuper de l'intérêt des coopérateurs en réalisant à leur profit les plus grands bénéfices possibles. La fixation du prix de vente en dépendra. Dans le premier cas, ils devront baisser leur prix, pour obliger les bouchers à les suivre ; dans l'autre, ils auront intérêt à garder des prix voisins de ceux déjà établis et à attirer la clientèle seulement par la qualité de la viande et la probité de la vente. C'est là une supériorité sur les bouchers que l'on gardera plus facilement que celle du bon marché.

L'administration d'une boucherie coopérative est chose fort délicate et la fortune de l'entreprise dépendra en grande partie du choix du personnel. Pour les raisons que j'ai déjà exposées, il est très difficile de mettre à la tête de l'administration un ancien boucher.

Les difficultés du contrôle sont telles qu'il y a intérêt à créer autant de services séparés qu'il est possible de le faire, afin, si des fraudes sont à craindre, de pouvoir trouver plus aisément dans quel service elles se produisent.

On a demandé aux boucheries coopératives de faire de la coopération des

noms collectifs. A l'avenir tu paieras toujours l'intérêt, et, de plus, je prendrai tout le bénéfice sous le nom de dividende. Tu pouvais entrer dans la collective et la commandite. Dans l'anonymat tu n'entreras pas. Le travail réussissait quelquefois à suppléer au défaut de capital ; maintenant jamais. Action de 500 fr. ; 500 fr. il faut verser, et, comme tu ne les as pas, reste courbé, misérable !

J'entrerai ici quand je voudrai, en achetant une action ; j'en sortirai lorsqu'il me plaira, en vendant ; je dirigerai ; j'encaisserai ; et toi je te prouverai que tu es rivé à la chaîne, pour toujours, que je ne la briserai jamais. — Le capital est le maître, est tout.

Tu n'as pas de capital ? Silence alors ? Tu es vraiment bien tel que jadis ; prolétaire, serf, esclave ! Ton travail m'appartient, ainsi que ta femme et ta fille, que tu m'offriras ; et fais ton deuil de la possession et de la propriété.

C'est un démocrate qui vient de parler, citoyens, il se croyait seul.

Redressez-vous, un effort, voyez clair, et toute cette jactance s'évanouira.

Bourgeois, capitalistes, bientôt nous aurons : *Droit au capital* ; nous le rembourserons par : la rente, le loyer, le fermage, l'intérêt, et nous ne donnerons de bénéfice qu'aux coopérateurs-travailleurs.

En attendant nous nous rendons compte, et en voici la preuve :

Progression

Dans la collective n'entre et ne sort pas qui veut ;

Dans la commandite entre qui veut, et sort qui veut ;

Dans l'anonymat entre qui veut et sort qui veut.

Dans la collective, le capital a l'intérêt, le travail associé au bénéfice ;

Dans la commandite le capital a l'intérêt et une part dans le bénéfice, le travail associé au reste du bénéfice ;

Dans l'anonymat le capital a l'intérêt et tout le bénéfice, sous le titre du dividende, le travail n'a rien que son salaire, n'étant plus associé, ne pouvant plus être associé, restant salarié !

Dans la collective la solidarité est égale pour la perte ;

Dans la commandite la solidarité est inégale pour la perte ;

Dans l'anonymat la solidarité n'existe pas.

Dans la collective le travail commande, le capital obéit ;

Dans la commandite le travail et le capital commandent alternativement ;

Dans l'anonymat le travail n'existe plus comme associé, le capital reste seul maître.

Dans la collective tous les associés travaillent ;

Dans la commandite les associés en noms travaillent, les associés commanditaires ne travaillent pas ; dans l'ano-

...dans la même misère et la même servitude.

En conséquence ; Révolution ! Ou, si l'on veut : Evolution.

Cependant, dans sa sublime patience et son héroïque esprit d'accommodement, de douceur, le peuple français surtout, essaie encore d'un moyen pacifique.

Par la grève et la coalition il s'efforce d'augmenter son salaire, de diminuer ses heures de servitude. Vains efforts ! A l'instant même, le prix des choses augmentant aussi, son bon vouloir tombe à néant ; il tourne dans un cercle fatal !

Alors il essaie à son tour de fonder, non des Associations, mais des Sociétés à lui, pour lui ; dans lesquelles le travail, prenant à partie les Sociétés anonymes en les retournant à son profit, devient *tout* et le capital *rien* ; au moins il n'est plus auxiliaire, instrument, outil, comme dans les Sociétés anonymes le travail l'est. Il applique ainsi les germes contenus dans la Société collective.

Chacun devant y coopérer efficacement, de ses bras, de son cerveau, soit totalement de son travail, elles se dénomment : *Sociétés coopératives*. Mais la loi les fera rentrer sous le giron capitaliste par le titre : *Sociétés à capital variable*, pouvant prendre l'aide de la commandite et de l'anonymat. Et alors ?

Elles serviront certainement à réunir l'élite des travailleurs, à les façonner économiquement, à leur faire chercher dans et pour leurs statuts, les lois de la 4e et dernière Révolution ; et puis ?

Ce n'est pas seulement par de tels moyens que l'œuvre populaire s'accomplira.

Jetons, en conséquence, un coup d'œil rapide sur les principes des Sociétés coopératives, et, en y ajoutant peu de chose, nous y trouverons ce qui est et sera nécessaire pour le contrat social, l'établissement de l'ordre dans l'humanité, par la conquête du droit au capital.

(*A suivre*) A. Beauchery.

La sécurité des familles

Société philanthropique

Paris, 33, rue Saint-Merri, 33.

Diplome d'honneur : Perpignan, 1890. Médailles d'argent : Philippeville, 1890 et Lille 1892.

Cette société a pour but d'accorder une pension à ceux de ses membres qui, après deux ans de présence dans la Société, seront atteints d'une infirmité, les mettant dans l'impossibilité de se livrer à leur *travail* professionnel.

Pour tous renseignements s'adresser au siège social.

... est placé sous le patronage des Chambres syndicales ouvrières.

Des sommités de la presse, de la municipalité, ... de l'enseignement, des chambres syndicales, des prud'hommes, etc., en forment le Comité d'initiative siégeant à l'Hôtel-de-Ville.

Ce Comité adresse, en ce moment, un chaleureux appel aux travailleurs français des deux sexes : inventeurs, artistes, artisans, ouvriers, comptables, employés, qu'ils soient groupés ou isolés, — ainsi qu'aux élèves des écoles pratiques et des cours professionnels et d'apprentissage.

Il sera accordé aux Exposants, sur leur demande et *sans aucun frais*, l'emplacement nécessaire pour produire leurs œuvres.

Le succès de cette démocratique et utile entreprise est certain, grâce aux puissants concours qu'elle s'est d'ores et déjà assurés.

Elle comprendra, outre deux sections pour le commerce, l'industrie, la comptabilité, les brevets d'inventions, d'abord huit groupes de travaux, savoir : mines, mécanique, meubles, vêtements, matériels d'enseignement et industries d'art, exploitations rurales, alimentation et industries diverses ; — puis trois groupes spéciaux pour ces sujets si suggestifs : arts, hygiène ouvrière, habitations à bon marché, économie sociale, statistiques, chambres syndicales, sociétés de secours mutuels, *coopération*, économats, participation aux bénéfices, syndicats et groupements corporatifs mixtes ou non, propagande, cours professionnels, etc., etc.

De nombreux objets d'art, médailles en or, vermeil, argent et bronze, seront, avec des diplômes d'honneur, délivrés aux lauréats.

Nous reviendrons sur cette question éminemment intéressante ; en attendant, nos lecteurs peuvent, pour tous renseignements, s'adresser au Comité de l'*Exposition ouvrière nationale en 1896*, Hôtel-de-Ville, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boucheries Coopératives

(*Extraits du rapport présenté au Congrès de Grenoble, par M. Albert Hérisson, président du Conseil d'administration de la Boucherie coopérative de Nîmes.*)

I. — Difficultés de ces entreprises

Si les boucheries sont en retard sur les autres sociétés coopératives de consommation, cela tient aux difficultés que présentent leur création et leur fonctionnement. Les principales de ces difficultés sont les suivantes :

1. Il est nécessaire, pour les raisons que nous verrons plus loin, de réunir un capital social très considérable ;

2. Le métier de boucher est une spécialité à laquelle on n'est initié que par une longue expérience. Il est très difficile d'avoir comme conseil un ancien boucher, qui craindrait de se brouiller ainsi avec ses collègues d'autrefois. Les avis donnés par les bouchers en exercice devront toujours être suspectés. Ceux qui entreprennent de créer une boucherie coopéra-

...presque désarmés dans la lutte et que le contrôle des opérations d'une boucherie est chose impossible. En effet, dans tout autre commerce, les quantités de marchandises achetées et vendues ne diffèrent que par une faible somme de déchets, toujours faciles à évaluer ; pour la viande au contraire, il n'y a pas de rapport exact à établir entre le poids de la marchandise arrivant de l'abattoir et le poids total résultant des ventes ; les déchets, qui varient avec chaque catégorie et chaque qualité d'animaux, et les os, qui sont donnés pour la plupart par dessus le marché, forment un poids considérable qui n'entre pas en ligne de compte.

Il n'est pas plus facile d'établir une comparaison pour les prix, entre l'entrée et la sortie, car, dans un animal, chaque morceau fait son prix et souvent un même morceau est vendu à des prix différents, suivant que le garçon le fait passer pour tel ou tel autre ;

5. Entre les bouchers existe un esprit de solidarité que l'on ne retrouve dans aucun autre corps de métier. Cela tient probablement à ce qu'ils se rencontrent fréquemment sur les marchés et à ce qu'ils ont souvent intérêt à s'entendre pour faire la loi aux vendeurs. Une boucherie coopérative aura donc à lutter contre des adversaires unis et disciplinés, chez lesquels il n'y a pas de défection à attendre.

II. — Fonctionnement des boucheries coopératives

Il sera la plupart du temps impossible qu'une boucherie soit purement coopérative. Elle devra être commerciale en même temps que coopérative, c'est-à-dire que le public pourra venir acheter au même prix que les actionnaires ; mais ces derniers seuls auront droit à la répartition des bénéfices. Les actionnaires sont, en effet, recrutés surtout dans une certaine classe de la société. Si c'est dans la classe aisée, les bons morceaux seront seuls enlevés, les autres resteront ; ce sera le contraire dans le cas d'une boucherie coopérative ouvrière. A de certains moments, il pourra être nécessaire de se défaire à bas prix d'une quantité de viande sur le point de se gâter ; il faut pouvoir l'offrir à un charcutier ou à un restaurateur. Les déchets de viande ne sont pris que par des hôteliers.

Enfin les suifs, les peaux et les issues sont vendus à des commerçants qui ne seront jamais tous actionnaires ; et il est avantageux d'être libre de vendre au plus offrant.

Quand les boucheries sont coopératives et commerciales à la fois, elles sont soumises aux mêmes formalités et aux mêmes impôts que les sociétés par actions. Elles doivent de plus payer patente.

Pour créer une boucherie coopérative, il est indispensable de disposer d'un capital social considérable, dont on pourra n'appeler qu'une partie. Il serait trop facile aux bouchers, en abaissant le prix de vente de la viande, de faire tomber une entreprise qui aurait peu de capitaux en réserve.

...amortissement du matériel et de l'installation ; le restant sera réparti entre le fonds de réserve, 20 0/0, par exemple, — la participation des employés aux bénéfices, 10 0/0, par exemple, — et le dividende à distribuer aux actionnaires au prorata de leurs achats, 70 0/0.

Une question importante se pose à ceux qui veulent créer une boucherie coopérative : c'est de savoir s'ils veulent poursuivre un but de philanthropie générale, en obligeant par la concurrence les bouchers à baisser leurs prix, ou s'ils veulent seulement se préoccuper de l'intérêt des coopérateurs en réalisant à leur profit les plus grands bénéfices possibles. La fixation du prix de vente en dépendra. Dans le premier cas, ils devront baisser leur prix, pour obliger les bouchers à les suivre ; dans l'autre, ils auront intérêt à garder des prix voisins de ceux déjà établis et à attirer la clientèle seulement par la qualité de la viande et la probité de la vente. C'est là une supériorité sur les bouchers que l'on gardera plus facilement que celle du bon marché.

L'administration d'une boucherie coopérative est chose fort délicate et la fortune de l'entreprise dépendra en grande partie du choix du personnel. Pour les raisons que j'ai déjà exposées, il est très difficile de mettre à la tête de l'administration un ancien boucher.

Les difficultés du contrôle sont telles qu'il y a intérêt à créer autant de services séparés qu'il est possible de le faire, afin, si des fraudes sont à craindre, de pouvoir trouver plus aisément dans quel service elles se produisent.

On a demandé aux boucheries coopératives de faire de la coopération des deux côtés, pour les vendeurs de bestiaux comme pour les acheteurs de viande. La chose peut être tentée, mais me paraît difficile pour les raisons suivantes :

Les vendeurs coopérateurs arriveront difficilement à s'entendre pour échelonner leur production, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas à un moment donné les besoins de la boucherie. Or, les éleveurs savent bien qu'on ne dirige pas à son gré l'engraissement d'un animal. Pour les agriculteurs d'une même contrée, il y a des périodes de l'année plus favorables à l'engraissement que d'autres ; il est à craindre que l'on ne trouve des fournisseurs que seulement pendant ces périodes. Le prix de chaque animal ne pourrait être établi que par les arbitres qui apprécieraient la qualité et le poids ; le fonctionnement de cet arbitrage présenterait certainement des difficultés.

Enfin, il sera toujours délicat de fixer équitablement les prix d'achat et de vente et d'établir quelle sera dans les bénéfices la part respective des vendeurs et des acheteurs.

La réalisation de cette double coopération dans la boucherie n'est pas impossible, mais elle ne peut être tentée que dans un pays d'élevage et présentera probablement de sérieuses difficultés.

Vient de paraître, dans le faubourg St-Antoine, un nouveau journal : *l'Echo de l'Ameublement*.

Bonne chance à notre nouveau confrère qui a pris pour devise : *Suppression des intermédiaires*.

*
* *

Dans le faubourg, également, vient de s'ouvrir une marmite populaire, autrement dit un restaurant coopératif.

Nous reviendrons sur cette question.

E. D.

Pensées, Mots, Théories, Paradoxes

La politique c'est l'art de gouverner les peuples... et de les voler.

*
* *

La loi morale, la loi sociale, c'est la réciprocité déjà formulée par Confucius : « ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit » qui, complété par « fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fît », vous donne le code complet de la vertu et de la morale.

*
* *

Le comble de la sagesse est de savoir qu'on ne sait rien.

*
* *

Les vérités les plus simples sont celles que l'homme apprend à connaître les dernières.

*
* *

La vérité est simple ; les hommes en sont fâchés.

*
* *

Nous devons voir les choses comme elles sont et non comme nous nous les figurons.

Economie politique

III

Adam Smith nous amène à la troisième évolution de la science économique, dont il rappelle les conclusions fatales, à celles que l'on a désigné sous le nom d'école anglaise, et dont Adam Smith est considéré comme le chef. A l'inverse de ses devanciers, il considère la propriété comme un fait purement légal, et non comme un droit personnel que la loi ne saurait supprimer. Il repousse le principe des physiocrates, qui scindaient la Société en deux classes, l'une productive, l'autre stérile ; le producteur agricole, d'après cette théorie, donnant seul des produits, et le reste de la nation ne rendant que des services. Il restitue aux travaux de toute nature une importance égale à celle des travaux agricoles, auxquels l'école précédente qu'il atténue et corrige au moyen d'un devoir supérieur de charité. On va voir que le véritable auteur de la théorie du salaire est Smith, qui analyse, dans son grand traité, page 86 et suivantes (édition Guillaumin), la loi économique qui régit la rétribution du travail.

« C'est par la convention qui se fait « ordinairement entre ces deux per- « sonnes, l'ouvrier et le propriétaire « du capital, que se détermine le taux « commun de salaires. Les ouvriers « désirent gagner le plus possible, les « maîtres donner le moins qu'ils peu- « vent ; les premiers sont disposés à « se concerter pour élever les salaires, « les seconds pour les abaisser.

« Il n'est donc pas difficile de prévoir « laquelle des deux parties, dans toutes « les circonstances ordinaires, doit « avoir l'avantage dans le débat, et « imposer forcément à l'autre toutes « ses conditions.

« Dans toutes les luttes, les maîtres « sont en état de tenir fermes plus « longtemps. Un propriétaire, un fer- « mier, un maître fabricant ou mar- « chand pourraient, en général, sans « occuper un seul ouvrier, vivre un « an ou deux sur les fonds qu'ils ont « déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers « ne pourraient pas subsister sans tra- « vail une semaine, très peu un mois, « et à peine un seul une année entière. « A la longue, il se peut que le maître « ait autant besoin de l'ouvrier que « celui-ci a besoin du maître ; mais le « besoin du premier n'est pas si pres- « sant.

« Mais, quoique les maîtres aient « presque toujours nécessairement l'a- « vantage dans leurs querelles avec « leurs ouvriers, cependant il y a un « certain taux, au-dessous duquel il « est impossible de réduire, pour un « temps un peu considérable, les sa- « laires ordinaires même de la plus « basse espèce de travail,

« Il faut de toute nécessité qu'un « homme vive de son travail, et que « son salaire suffise à sa subsistance : « il faut même quelque chose de plus « dans la plupart des circonstances, « autrement il serait impossible au « travailleur d'élever une famille, et « alors la race de nos ouvriers ne pour- « rait pas durer au-delà de la première « génération.

« Il paraît certain que pour élever « une famille, même dans la plus basse « classe des simples manœuvres, il « faut nécessairement que le travail « du mari et de la femme puisse leur « rapporter quelque chose de plus que « ce qui est absolument indispensable « pour leur propre subsistance, mais « dans quelle proportion ? Est-ce dans « celle que j'ai déjà citée ou dans toute « autre ? C'est ce que je ne prendrai « pas sur moi de décider. *C'est peu « consolant pour les individus qui* perpétué les effets de ces institutions, en les empêchant de disparaître par voie de partage successoral ou de vente et déclare nécessaires de nouvelles lois sur la transmission des héritages, qui puissent faciliter le partage des terres et l'établissement de petits fermages. Enfin il trouve iniques les privilèges nobiliaires et en désire l'abolition.

Il est probable, d'ailleurs, qu'Adam Smith n'entrevoyait pas, dans toute leur étendue, les conséquences funestes de ses idées sur le salaire.

La grande industrie n'avait pas encore acquis les immenses développements qu'elle reçut plus tard. La concurrence était encore partiellement entravée par les réglementations du passé, les capitaux n'étaient pas arrivés au degré de concentration et de puissance auquel ils parvinrent depuis, et la mécanique ne leur avait pas fourni de si nombreux et puissants moyens de remplacer les bras de l'homme. Adam Smith mourut en 1790, sans pouvoir juger de ce que présentait d'incomplet le système élaboré par sa haute intelligence.

C'était à ses disciples Malthus et Ricardo, le premier né en 1766, dans le comté de Surrey, et le second né à Londres en [illegible] ts israélites hollandais, qu'il était réservé de tirer les conséquences des bases données à la science par Adam Smith, notamment dans les chapitres où il traite des salaires et de la rente.

Ces deux représentants de l'école anglaise méritent, par l'importance de leurs travaux, qu'on dise un mot de leur origine et de leur vie.

Robert Malthus était le second fils de Daniel Malthus, savant distingué, qui était lié avec les philosophes français du dernier siècle.

Il naissait à la vie intellectuelle au moment où l'établissement de la république des Etats-Unis et la Révolution française agitaient si profondément les esprits. En 1789 il entra dans les ordres et desservit une cure anglicane dans le comté de Surrey. [illegible] se passa dans les controverses suscitées par la publication de son grand ouvrage : *Essai sur le principe de population*, controverses que la douceur et l'aménité de son caractère lui permirent de soutenir avec la plus parfaite égalité d'humeur. Il mourut en 1835 au sein de sa famille.

Daniel Ricardo, à qui son père avait fait donner en Hollande une éducation exclusivement pratique, le secondait, dès l'âge de quatorze ans, dans ses opérations financières. Deux causes amenèrent une rupture entre le père et le fils. Celui-ci quitta la synagogue pour le temple et épousa une protestante. Livré à lui-même, Daniel Ricardo se fait courtier de fonds publics (stock-exchange), et, sans autre appui [illegible]

voyons-nous pas sous nos yeux ? un commerçant qui n'est pas honnête, qui ne remplit pas ses engagements, qui trompe sur la qualité de sa marchandise, perd son crédit et sa clientèle.

On peut dire que, dans nos civilisations développées, il n'y a qu'une moralité bien établie, sur laquelle on s'entend de peuple à peuple : c'est la moralité commerciale, la seule qui ait un motif positif : l'intérêt de chacun.

Toute morale reposant sur des impressions, des sensations transformées en sentiments plus ou moins raffinés, sera susceptible de toutes les variations, de tous les emportements et de tous les dévouements, de toutes les fureurs et de toutes les abnégations. Dans tous les cas, ce sera une morale variable, pouvant parcourir tous les extrêmes. La morale d'un individu ne peut inspirer confiance que lorsqu'il a l'habitude de raisonner avant d'agir, au lieu d'obéir à la première impulsion venue, presque toujours provoquant un accès d'égoïsme poussé jusqu'à la férocité.

M. Letourneau ne s'occupe que des gouvernements primitifs. Nous voyons des monarchies absolues dans l'Afrique, en Orient ; il n'y a d'abord d'autre règle que la volonté variable et capricieuse du souverain : il s'occupe de tout, rend la justice comme bon lui semble ; ses sujets rampent devant lui. Il les tue ou les comble de faveurs, suivant son humeur.

Toutefois, les castes se constituent. Des privilèges se forment. Certaines règles régissent les rapports des hommes et choses entre eux. Cette première manifestation d'une constitution politique représente un immense progrès.

L'idée monarchique est analogue à l'idée religieuse : l'homme faible éprouve le besoin d'avoir un protecteur. A ce besoin il sacrifie sa liberté, sans s'apercevoir qu'en même temps il sacrifie sa sécurité. Quand il s'est donné un Manitou vivant pour se protéger, il en a peur ; et, le plus souvent, il a grande raison d'en avoir peur.

C'est l'histoire des grenouilles qui demandent un roi. Sans calembour, les hommes aiment mieux les grues que les soliveaux.

II

L'ouvrage de M. Alfred Fouillée est conçu dans un tout autre esprit. C'est l'examen des doctrines sociologiques actuelles.

Il y a, en ce moment, dit-il, deux écoles. Nous disons, nous, trois écoles.

D'abord, la vieille école socialiste de Rousseau, l'école du *Contrat social*. Elle convient si bien à la paresse métaphysique de l'esprit humain qu'elle compte encore beaucoup plus d'adeptes que ne le comporte le développement de nos habitudes d'esprit scientifique.

Puis vient l'école naturaliste : celle-là a observé les faits ; mais elle a voulu forcer aussi certains rapports et établir des vérités sur des analogies. Elle a comparé la société à un organisme animal. Elle en est arrivée à en faire un être vivant. Herbert Spencer offre généreusement sa tête, s'il veut la prendre.

Il y a, au contraire, l'autre conception de la société. L'Etat est une association d'égaux : il ne doit être qu'une résultante, que l'expression d'un contrat librement consenti ; les individus agissent, s'associent, forment des groupes divers ; l'Etat n'est qu'un grand Syndicat.

Ces deux notions de l'Etat expriment : l'une, *la civilisation guerrière* ; l'autre, la civilisation productive.

Dans la première, tout est organisé pour l'autorité, pour l'attaque ou pour la défense. L'individu n'est qu'une partie passive de la masse. Un général commande, son pouvoir est fort et ne peut pas être discuté.

Dans la seconde, tout est organisé pour l'individu, en vue du progrès matériel et intellectuel. Il veut agir, et il agit par lui-même, repoussant les arrangements d'autorité qui gêneraient son développement. Il n'y a qu'un principe : celui de l'échange s'étendant à toutes les relations. C'est l'application de la pratique industrielle à toutes les combinaisons sociales : cette application, plus ou moins inconsciente, a donné lieu au type des Etats modernes qu'on appelle libéraux.

Dans la civilisation guerrière, la *justice est distributive : l'Etat* la donne de haut, il la partage selon un certain idéal plus ou moins juste entre les sujets, au nom d'une raison ou d'un droit supérieur. Les individus sont subordonnés aux choses. Ils n'ont qu'à s'incliner devant le droit et la raison d'Etat.

Dans la civilisation productive, la justice est commutative : *Do ut des*. Ce sont les citoyens eux-mêmes qui la répartissent entre eux par des contrats librement consentis. Ici les choses sont subordonnées aux personnes. L'individu est considéré comme l'unité irréductible de la société, et quand il entre dans un groupe il ne perd pas une partie de ses droits, il ne les aliène pas, il les garde dans leur intégralité ; seulement il les fortifie par l'union avec les droits des autres individus. C'est la question des associations : quand vous achetez une action, vous n'aliénez pas votre capital.

Herbert Spencer montre très bien que, dans les périodes pacifiques, les peuples civilisés ont une tendance à se rapprocher de cette dernière forme ; dans les périodes de guerre, le pouvoir se concentre, et les peuples libres, comme l'Angleterre, sont eux-mêmes prêts à faire l'abandon d'une partie de leurs libertés.

Pour ces motifs, instinctivement, sans même se rendre compte de leurs actes, tous les génies autoritaires ont essayé de gouverner les peuples avec la question extérieure. Ne nous y trompons pas. Des tentatives de ce genre menacent aujourd'hui la France.

On aurait tort de croire qu'il s'agit seulement de vaines querelles de mots, quand des publicistes opposent aux droits de l'Etat les droits de l'individu.

rale.

***

Le comble de la sagesse est de savoir qu'on ne sait rien.

***

Les vérités les plus simples sont celles que l'homme apprend à connaître les dernières.

***

La vérité est simple; les hommes en sont fâchés.

***

Nous devons voir les choses comme elles sont et non comme nous nous les figurons.

Economie politique

III

Adam Smith nous amène à la troisième évolution de la science économique, dont il rappelle les conclusions fatales, à celles que l'on a désigné sous le nom d'école anglaise, et dont Adam Smith est considéré comme le chef. A l'inverse de ses devanciers, il considère la propriété comme un fait purement légal, et non comme un droit personnel que la loi ne saurait supprimer. Il repousse le principe des physiocrates, qui scindaient la Société en deux classes, l'une productive, l'autre stérile ; le producteur agricole, d'après cette théorie, donnant seul des produits, et le reste de la nation ne rendant que des services. Il restitue aux travaux de toute nature une importance égale à celle des travaux agricoles, auxquels l'école précédente accordait une prééminence pour ainsi dire exclusive.

Nous avons à signaler un dernier point qui constitue entre Smith et ses devanciers une différence capitale. Smith possède le génie pratique de sa nation : au lieu de prendre son point de départ dans une idée philosophique, comme les physiocrates, il se borne purement aux faits. Il analyse et recherche les causes de la richesse, abstraction faite de la part à attribuer aux agents qui contribuent à la créer. Il enseigne comment un peuple peut développer sa puissance productive, et il livre la distribution des produits obtenus à l'irresponsable compétition des intérêts individuels. En limitant ainsi la science, il lui donne des allures plus précises, des principes mieux définis, un but plus pratique ; mais il lui enlève toute ampleur philosophique. L'élément humain disparaît dans le vaste engrenage de la production, telle qu'il l'entend, et n'est plus qu'une partie mécanique de l'ensemble.

Nous avons tenu à justifier Turgot des reproches qui lui ont été adressés au sujet de sa définition du salaire, dont il présente le minimum comme un fait regrettable et purement accidentel, « occuper un seul ouvrier, vivre un « an ou deux sur les fonds qu'ils ont « déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers « ne pourraient pas subsister sans tra- « vail une semaine, très peu un mois, « et à peine un seul une année entière. « A la longue, il se peut que le maître « ait autant besoin de l'ouvrier que « celui-ci a besoin du maître ; mais le « besoin du premier n'est pas si pres- « sant.

« Mais, quoique les maîtres aient « presque toujours nécessairement l'a- « vantage dans leurs querelles avec « leurs ouvriers, cependant il y a un « certain taux, au-dessous duquel il « est impossible de réduire, pour un « temps un peu considérable, les sa- « laires ordinaires même de la plus « basse espèce de travail,

« Il faut de toute nécessité qu'un « homme vive de son travail, et que « son salaire suffise à sa subsistance ; « il faut même quelque chose de plus « dans la plupart des circonstances, « autrement il serait impossible au « travailleur d'élever une famille, et « alors la race de nos ouvriers ne pour- « rait pas durer au-delà de la première « génération.

« Il paraît certain que pour élever « une famille, même dans la plus basse « classe des simples manœuvres, il « faut nécessairement que le travail « du mari et de la femme puisse leur « rapporter quelque chose de plus que « ce qui est absolument indispensable « pour leur propre subsistance, mais « dans quelle proportion ? Est-ce dans « celle que j'ai déjà citée ou dans toute « autre ? C'est ce que je ne prendrai « pas sur moi de décider. *C'est peu « consolant pour les individus qui « n'ont d'autre moyen d'existence « que le travail.*

« Il y a, cependant, certaines cir- « constances qui sont quelquefois fa- « vorables aux ouvriers, et les mettent « dans le cas de hausser beaucoup « leurs salaires au-dessus de ce *taux « qui est évidemment le plus bas* « qui soit compatible *avec la plus sim- « ple humanité.* »

Adam Smith avait posé la loi du salaire avec la calme impassibilité du savant, regrettant toutefois qu'elle fût si dure, et cherchant, après l'avoir proclamée, des atténuations empruntées à des sentiments d'humanité et à des mobiles secondaires.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, bien qu'ayant séparé la science économique de l'idée générale qui avait présidé à sa naissance, Adam Smith conserve encore quelque chose de son commerce avec les grands esprits de notre dix-huitième siècle.

Ainsi, il est exposé au droit de primogéniture que les physiocrates n'avaient pas mis en question, et qu'il considère, de même que les substitutions et les fidéicommis, comme dérivés de la conquête. Il prévoit la future abolition de cette législation féodale qui a

C'était à ses disciples [illegible] cardo, le premier né en 1766, dans le comté de Surrey, et le second né à Londres [illegible] israélites hollandais, qu'il [illegible] réservé de tirer les conséquences des bases données à la science par Adam Smith, notamment dans les chapitres où il traite des salaires et de la rente.

Ces deux représentants de l'école anglaise méritent, par l'importance de leurs travaux, qu'on dise un mot de leur origine et de leur vie.

Robert Malthus était le second fils de Daniel Malthus, savant distingué, qui était lié avec les philosophes français du dernier siècle.

Il naissait à la vie intellectuelle au moment où l'établissement de la république des Etats-Unis et la Révolution française agitaient si profondément les esprits. En 1789 il entra dans les ordres et desservit une cure anglicane dans le comté de Surrey. Sa vie se passa dans les controverses suscitées par la publication de son grand ouvrage : *Essai sur le principe de population*, controverses que la douceur et l'aménité de son caractère lui permirent de soutenir avec la plus parfaite égalité d'humeur. Il mourut en 1835 au sein de sa famille.

Daniel Ricardo, à qui son père avait fait donner en Hollande une éducation exclusivement pratique, le secondait, dès l'âge de quatorze ans, dans ses opérations financières. Deux causes amenèrent une rupture entre le père et le fils. Celui-ci quitta la synagogue pour le temple et épousa une protestante. Livré à lui-même, Daniel Ricardo se fait courtier de fonds publics (stock-exchange), et, sans autre appui que son intelligence et la notoriété de ses aptitudes supérieures, il parvient, en peu d'années, à une immense fortune. A vingt-cinq ans, cette fortune se compte déjà par millions.

L'opulence si rapidement acquise ne l'enivre pas. Loin d'enchaîner son activité, elle en étend le cercle. Confiné jusque-là dans la pratique des affaires, qui d'ordinaire détourne des théories, il étudie les sciences et les lettres, et de ces études générales il passe à l'économie politique, où il est amené par la lecture de Smith à concentrer les forces de son esprit, et à laquelle l'avaient si bien préparé ses précédentes occupations.

(A suivre.)

Notes sur la Sociologie

Or, qu'est-ce que cette morale ? celle de l'intérêt. Chacun a senti que les relations d'affaires, les relations sociales, avaient besoin d'une garantie, d'une base fixe ; c'est ainsi que s'est formée peu à peu la probité. On l'a trouvée avantageuse pour tous. Ne le

règle [illegible] cieuse du souverain : il s'occupe de tout, rend la justice comme bon lui semble ; ses sujets rampent devant lui. Il les tue ou les comble de faveurs, suivant son humeur.

Toutefois, les castes se constituent. Des privilèges se forment. Certaines règles régissent les rapports des hommes et choses entre eux. Cette première manifestation d'une constitution politique représente un immense progrès.

L'idée monarchique est analogue à l'idée religieuse : l'homme faible éprouve le besoin d'avoir un protecteur. A ce besoin il sacrifie sa liberté, sans s'apercevoir qu'en même temps il sacrifie sa sécurité. Quand il s'est donné un Manitou vivant pour se protéger, il en a peur ; et, le plus souvent, il a grande raison d'en avoir peur.

C'est l'histoire des grenouilles qui demandent un roi. Sans calembour, les hommes aiment mieux les grues que les soliveaux.

II

L'ouvrage de M. Alfred Fouillée est conçu dans un tout autre esprit. C'est l'examen des doctrines sociologiques actuelles.

Il y a, en ce moment, dit-il, deux écoles. Nous disons, nous, trois écoles.

D'abord, la vieille école socialiste de Rousseau, l'école du *Contrat social*. Elle convient si bien à la paresse métaphysique de l'esprit humain qu'elle compte encore beaucoup plus d'adeptes que ne le comporte le développement de nos habitudes d'esprit scientifique.

Puis vient l'école naturaliste : celle-là a observé les faits ; mais elle a voulu forcer aussi certains rapports et établir des vérités sur des analogies. Elle a comparé la société à un organisme animal. Elle en est arrivée à en faire un être vivant. Herbert Spencer est tombé lui-même dans ce défaut.

Enfin vient la troisième école : c'est celle à laquelle appartient M. Letourneau, dont je viens d'analyser le livre : cette école observe les faits ; elle les groupe, elle essaie d'en tirer les conclusions générales, mais ces lois ne sont que des conséquences, elles ne sont jamais des anticipations. On pourrait donner à cette école le nom de réaliste, si ce mot excellent n'avait pas été trop souvent détourné de sa véritable acception.

Nous ne pouvons analyser tout le livre de M. Fouillée ; mais, malgré ses efforts pour concilier deux doctrines opposées, la question continue à se poser entre la prédominance de l'Etat et la liberté de l'individu.

D'un côté, nous trouvons chez les Allemands, chez M. Bluntschli, par exemple, l'idée de l'Etat considéré comme une espèce d'entité. C'est une nouvelle forme de divinité. Il condense tous les intérêts, il résume toutes les intelligences. Il est le moteur intellectuel et civilisateur. Avec des conceptions pareilles, on aboutit vite à M. de Bismarck. M. Bluntschli sera peut-être bien surpris ; mais pour nous, il n'y a qu'une nuance entre lui et le sujet du royaume de M'Tesa qui n'aborde son roi qu'à quatre pattes et lui raux.

Dans la civilisation guerrière, la justice est distributive : l'Etat la donne de haut, il la partage selon un certain idéal plus ou moins juste entre les sujets, au nom d'une raison ou d'un droit supérieur. Les individus sont subordonnés aux choses. Ils n'ont qu'à s'incliner devant le droit et la raison d'Etat.

Dans la civilisation productive, la justice est commutative : *Do ut des.* Ce sont les citoyens eux-mêmes qui la répartissent entre eux par des contrats librement consentis. Ici les choses sont subordonnées aux personnes. L'individu est considéré comme l'unité irréductible de la société, et quand il entre dans un groupe il ne perd pas une partie de ses droits, il ne les aliène pas, il les garde dans leur intégralité ; seulement il les fortifie par l'union avec les droits des autres individus. C'est la question des associations : quand vous achetez une action, vous n'aliénez pas votre capital.

Herbert Spencer montre très bien que, dans les périodes pacifiques, les peuples civilisés ont une tendance à se rapprocher de cette dernière forme ; dans les périodes de guerre, le pouvoir se concentre, et les peuples libres, comme l'Angleterre, sont eux-mêmes prêts à faire l'abandon d'une partie de leurs libertés.

Pour ces motifs, instinctivement, sans même se rendre compte de leurs actes, tous les génies autoritaires ont essayé de gouverner les peuples avec la question extérieure. Ne nous y trompons pas. Des tentatives de ce genre menacent aujourd'hui la France.

On aurait tort de croire qu'il s'agit seulement de vaines querelles de mots, quand des publicistes opposent aux droits de l'Etat les droits de l'individu. Non. Ce sont les termes mêmes de la lutte qui est engagée ; et, de la solution que la France lui donnera dépend l'avenir de la République, l'avenir de notre pays : un pas immense en avant, ou un effroyable recul pour l'Europe, pour l'humanité entière.

Oui, la question est posée entre les économistes et les militaires, puisqu'il faut préciser. Et qui doit choisir ? les citoyens producteurs à tous les degrés, grâce au travail, à la patience, à l'activité de qui notre pays s'est relevé des désastres de 1870 ; ils sont le nombre, ils sont l'intelligence, il sont la force. Pour qu'ils ne choisissent pas encore une fois mal, comme ils ont déjà fait tant de fois, il leur suffit de ne pas se laisser éblouir par un bout de galon ou enivrer par une période sonore.

Or, ce sont là des choses très difficiles. Le nègre ne résiste pas à un ruban rouge, ni le Français non plus. Le chimpanzé aime le tambour, et le Français aussi.

YVES GUYOT.

N° 7. — Juillet 1895.

La Coopération des Idées

CAUSERIE SOCIALISTE

Si les prolétaires restaient ce qu'ils sont aujourd'hui : les inconscients amoraux propres à toutes les sujétions, asservis à toutes les lâchetés, à tous les vices vils, il est évident, ainsi qu'on nous l'a fait remarquer, que l'individualisme économique et la liberté politique aboutiraient au déchainement de toutes les convoitises, au réveil de toutes les hérédités préhumaines qui sommeillent, — au chaos.

Mais, de même que la société dans son ensemble s'élève en science et en conscience, de même l'individu s'élève et s'épure. Car la société ne vaut que par l'individu.

Quand nous disions dans nos précédentes *Causeries* : la société de demain sera économiquement individualiste, politiquement libertaire, cela impliquait : alors le peuple saura, voudra et, partant, pourra.

D'aucuns ont pu croire, lorsque nous esquissions sommairement, non pas notre système, mais ce que la méthode sociologique peut nous faire présumer de l'avenir des sociétés civilisées, que nous aspirions à l'anarchie morale.

Nous consacrons cette dernière *Causerie* à démontrer le contraire.

La morale est un fait social. « *Morale* ou *Ethique*, dit Tylor (*Primitive culture*), signifie l'action de se conformer aux mœurs de la Société à laquelle on appartient. Il n'y a pas au monde deux races qui aient exactement la même règle de morale, mais chacune a la sienne à laquelle l'opinion publique donne une sanction. » Certaines peuplades peuvent admettre, louanger même, le vol, l'assassinat, l'infanticide, l'inceste, la prostitution, etc. ; d'autres considérer certaines de nos actions journalières, insignifiantes ou vertueuses, comme des crimes monstrueux, cela tient tout simplement à la nature évolutionnelle de la morale. Dans une agglomération de sauvages, elle ne peut être que sauvage. Avec la civilisation croissante, elle se purifie. « La Morale pour chaque individu, dit Y. Guyot dans sa *Morale*, est la méthode de conserver et développer son organisme et par conséquent de l'adapter au milieu dans lequel il vit, ou autrement : — *La morale est la méthode de vivre en société.* »

Une société ne saurait se concevoir sans morale. Et plus une société est civilisée, plus elle est libre, plus cette morale doit être forte, sévère. « La marche du progrès, nous dit Max Nordau dans *Dégénérescence*, un livre admirable dont nous parlerons prochainement, la marche du progrès est caractérisée par l'élargissement de la conscience et par la restriction de l'inconscient ; par l'affermissement de la volonté et l'affaiblissement des impulsions ; par l'augmentation de l'auto-responsabilité et par la suppression de l'égoïsme affranchi d'égards. Celui qui fait de l'instinct le maitre de l'homme ne veut pas la liberté, mais l'esclavage le plus infâme et le plus abject, l'asservissement de la raison de l'individu par ses désirs les plus insensés et les plus auto-destructeurs, l'asservissement de l'homme en rut par le caprice le plus fou d'une fille publique, l'asservissement du peuple par quelques personnalités plus fortes et plus violentes. Et celui qui met le plaisir au-dessus de la discipline et l'impulsion au-dessus du refrènement de soi-même, celui-là ne veut pas le progrès, mais le retour à la bestialité. »

La liberté politique, la fin de toute coercition aujourd'hui quelques spiritualistes fossiles, est aussi une erreur. Cette liberté consisterait en somme dans l'indétermination des phénomènes. Un effet sans cause. — Une absurdité ! Les idées et les actes sont déterminés par la constitution intime des cellules nerveuses, leur conductibilité ; par les excitations multiples qui, à tout moment, le font vibrer ; — en un mot, par la nature objective de nos perceptions et la nature subjective de nos aperceptions.

Certes, nous pouvons, épris d'un idéal, nous servir de nos impressions et des aperceptions qui en résultent pour les combiner en vue d'une éducation graduelle de notre volonté ; mais là se borne notre pouvoir. La mise en pratique des doctrines égotistes détruirait cette liberté psychologique de fortifier la volonté, sans donner la liberté métaphysique qui n'est qu'une absurdité.

Au point de vue économique, l'absence de toute obligation ne produirait, si cette bêtise était réalisable, que la famine. La division du travail à l'extrême nous contraint à une certaine sujétion. Travailler, et travailler de telle heure à telle heure, est une obligation à laquelle nous devons nous soumettre puisqu'elle est la conséquence de la division du travail, source du bien-être économique. La formule : « De chacun selon ses forces » des communistes a pu être celle de nos ancêtres préhistoriques. Aujourd'hui, elle est rétrograde, stupide.

Moralement, nous le répétons, l'homme ne saurait non plus être libre dans le sens absolu du mot. Un frein moral est une nécessité sociale.

On ne peut s'associer qu'avec celui qui possède une conscience morale assez forte pour remplir ses engagements, un pouvoir d'inhibition assez actif pour lui permettre de refouler ses instincts.

Mais, politiquement, l'homme peut, l'homme doit être libre. L'Etat est une fonction sociale superflue dans une société où une morale élevée est suffisante. « Quand les changements qui s'opèrent sous nos yeux seront achevés, a dit H. Spencer, quand chaque homme unira dans son cœur à un amour actif pour la liberté, des sentiments actifs de sympathie pour ses semblables, alors les limites à l'individualité qui subsistent encore, entraves légales ou violences privées, s'effaceront, personne ne sera empêché de se développer ; car, tout en soutenant ses propres droits, chacun respectera les droits des autres. La loi n'imposera plus de restrictions ni de charges ; elles seraient à la fois inutiles et impossibles. Alors pour la première fois dans l'histoire du monde, il y aura des êtres dont l'individualité pourra s'étendre dans toutes les directions. La moralité, l'individualité parfaite seront en même temps réalisées dans l'homme définitif. »

Pour réaliser peu à peu cet idéal, le peuple doit élever son intelligence, fortifier sa volonté, faire son caractère. Si, malheureusement, il était inapte à accomplir cela, il serait inutile qu'il songeât à son émancipation, à la liberté : celle-ci serait un vin trop généreux pour sa débilité d'esclave vicieux et abruti, sans autres pensers que la peur du bâton et l'appétence de la gamelle quotidienne.

G. Deherme.

Les grands penseurs libertaires

la comparaison sur les éléments les plus élevés de chaque race. On constate alors que ce qui différencie surtout les races supérieures des races inférieures, c'est que les premières possèdent un certain nombre de cerveaux très développés, alors que les secondes n'en possèdent pas.

— Les individus qui composent les races inférieures présentent entre eux une égalité manifeste. A mesure que les race s'élèvent sur l'échelle de la civilisation, leurs membres tendent à se différencier de plus en plus. L'effet inévitable de la civilisation est de différencier les individus et les races. Ce n'est donc pas vers l'égalité que marchent les peuples, mais vers une inégalité croissante.

— La vie d'un peuple et toutes les manifestations de sa civilisation sont le simple reflet de son âme, les signes visibles d'une chose invisible, mais très réelle. Les événements extérieurs ne sont que la surface apparente de la trame cachée qui les détermine.

— Ce n'est pas le hasard, ni les circonstances extérieures, ni surtout les institutions politiques qui jouent le rôle fondamental dans l'histoire d'un peuple. C'est surtout son caractère qui crée sa destinée.

— Les divers éléments de la civilisation d'un peuple n'étant que les signes extérieurs de sa constitution mentale, l'expression de certains modes de sentir et de penser spéciaux à ce peuple, ne sauraient se transmettre sans changement à des peuples de constitution mentale différente. Ce qui peut se transmettre, ce sont seulement des formes extérieures, superficielles et sans importance.

— Les différences profondes qui existent entre la constitution mentale des divers peuples ont pour conséquence de leur faire percevoir le monde extérieur de façons très dissemblables. Il en résulte qu'ils sentent, raisonnent et agissent de façons fort différentes et se trouvent par conséquent en dissentiment sur toutes les questions dès qu'ils sont en contact. La plupart des guerres qui remplissent l'histoire sont nées de ces dissentiments. Guerres de conquêtes, guerres de religion, guerres de dynastie, ont toujours été en réalité des guerres de races.

— Une agglomération d'hommes d'origines différentes n'arrive à former une race, c'est-à-dire à posséder une âme collective, que lorsque par des croisements répétés pendant des siècles et une existence semblable dans des milieux identiques elle a acquis des sentiments communs, des croyances communes.

Chez les peuples civilisés, il n'y a plus guère de races naturelles, mais seulement des races artificielles créées par des conditions historiques.

— Les milieux nouveaux, moraux ou physiques, n'agissent profondément que sur les races nouvelles, c'est-à-dire sur les mélanges d'anciennes races dont les croisements ont dissocié les caractères ancestraux. L'hérédité seule est assez puissante pour lutter contre l'hérédité. Sur les races chez qui des croisements ne sont pas venus détruire la fixité des caractères, les changements de milieu n'ont qu'une action purement destructive. Une race ancienne périt plutôt que de subir les transformations que nécessite l'adaptation à des milieux nouveaux.

— L'acquisition d'une âme collective solidement constituée marque pour un peuple l'apogée de sa grandeur. La dissociation de cette âme marque toujours l'heure de sa décadence. L'histoire de l'humanité a toujours été parallèle à celle de ses dieux. Ces fils de nos rêves ont une telle puissance que leur nom même ne peut changer sans que le monde soit aussitôt bouleversé. La naissance de dieux nouveaux a toujours marqué l'aurore d'une civilisation nouvelle et leur disparition a toujours marqué son déclin. Nous sommes à une de ces périodes de l'histoire où, pour un instant, les cieux restent vides. Par ce fait seul, le monde doit changer.

G. Le Bon.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

L'homme et sa destinée

Par Th. Funck-Brentano

« La femme est capable, nous dit-il, de s'instruire dans tout ce que l'homme peut savoir, mais à la condition de perdre toutes les qualités natives de sa pensée. Sa sensibilité s'émousse, ses sentiments se faussent, la maternité lui devient douloureuse, l'éducation des enfants incompréhensible, et la population décroit, la société se désorganise, la race se corrompt. » Nous citons ce passage parce que, sous une forme plus heureuse, elle reproduit une pensée très juste de Spencer. Nous la donnons à méditer à tous les utopistes qui rêvent cette chimère ridicule : l'égalité des sexes. Nous donnerions le même conseil aux bas bleus hystériques, aux amazones morphinomanes, aux asexuées névrosées, aux inverties et aux perverties ; à toutes celles qui réclament cette impossible égalité ; mais elles sont incapables de la comprendre.

M. F. B. nous dit aussi, avec raison :

« Tout progrès scientifique qui n'est pas accompagné d'un progrès moral correspondant est un leurre. »

Nous devons donc, d'après M. F. B., pour revenir aux mœurs simples, pures de nos ancêtres, reconstituer la famille chrétienne. Malheureusement, les liens familiaux se relâchent de jour en jour. La législation elle-même contribue à cette dissolution. « La loi du divorce est le plus grave symptôme de notre désorganisation sociale. »

M. F. B. oublie qu'on ne rétrogade pas. La famille romaine ou chrétienne a pu être une grande et belle institution sociale. Elle a pu donner à la société une discipline, des mœurs, à l'espèce une race forte, à l'individu le bonheur. Mais si sa transformation est une conséquence de notre évolution morale et sociale, cette transformation s'accomplira. Quant au divorce, il dénote évidemment un relâchement des mœurs nuisible à l'espèce et à l'individu ; mais puisque cette déchéance morale existe, la loi qui autorise le divorce est un progrès social.

Car toute liberté, quelque abus qui puisse en résulter, est toujours un progrès.

M. F. B. revient encore à sa théorie capitale de la liberté et de la responsabilité, et l'applique aux peuples et aux races : « Ce que le caractère est à l'individu, la race l'est au peuple. Il est un bien individuel dont chacun est capable ; il est un bien général qui est le propre de la race. De même que les individus s'élèvent dans le bien selon les habitudes qu'ils se donnent, les peuples grandissent dans leur race selon les coutumes qu'ils adoptent. » Il est étrange que seules les races blanches ou mongoliques aient *voulu* se donner des habitudes civilisées, à un degré qu'on

démontrer le contraire.

La morale est un fait social. « *Morale* ou *éthique*, dit Tylor (*Primitive culture*), signifie l'action de se conformer aux mœurs de la Société à laquelle on appartient. Il n'y a pas au monde deux races qui aient exactement la même règle de morale, mais chacune a la sienne à laquelle l'opinion publique donne une sanction. » Certaines peuplades peuvent admettre, louanger même, le vol, l'assassinat, l'infanticide, l'inceste, la prostitution, etc. ; d'autres considérer certaines de nos actions journalières, insignifiantes ou vertueuses, comme des crimes monstrueux, cela tient tout simplement à la nature évolutionnelle de la morale. Dans une agglomération de sauvages, elle ne peut être que sauvage. Avec la civilisation croissante, elle se purifie. « La Morale pour chaque individu, dit Y. Guyot dans sa *Morale*, est la méthode de conserver et développer son organisme et par conséquent de l'adapter au milieu dans lequel il vit, ou autrement : — *La morale est la méthode de vivre en société.* »

Une société ne saurait se concevoir sans morale. Et plus une société est civilisée, plus elle est libre, plus cette morale doit être forte, sévère. « La marche du progrès, nous dit Max Nordau dans *Dégénérescence*, un livre admirable dont nous parlerons prochainement, la marche du progrès est caractérisée par l'élargissement de la conscience et par la restriction de l'inconscient ; par l'affermissement de la volonté et l'affaiblissement des impulsions ; par l'augmentation de l'auto-responsabilité et par la suppression de l'égoïsme affranchi d'égards. Celui qui fait de l'instinct le maître de l'homme ne veut pas la liberté, mais l'esclavage le plus infâme et le plus abject, l'asservissement de la raison de l'individu par ses désirs les plus insensés et les plus auto-destructeurs, l'asservissement de l'homme en rut par le caprice le plus fou d'une fille publique, l'asservissement du peuple par quelques personnalités plus fortes et plus violentes. Et celui qui met le plaisir au-dessus de la discipline et l'impulsion au-dessus du refrènement de soi-même, celui-là ne veut pas le progrès, mais le retour à la bestialité. »

La liberté politique, la fin de toute coercition gouvernementale, à laquelle nous aspirons, qui se réalisera parce qu'elle est le but que poursuivent toutes les forces évolutives de l'humanité, la liberté ne sera conquise définitivement que lorsque tous les hommes auront acquis un pouvoir d'inhibition assez fort pour n'avoir point besoin de la peur du gendarme pour refréner leurs instincts nocifs, et lorsque leur conscience morale sera aussi puissante que la sanction pénale pour leur dicter leurs devoirs sociaux.

Spencer a écrit très justement à ce propos : « Le gouvernement est une fonction corrélative de l'immoralité de la Société. »

Lorsque, aux utopies autoritaires des socialistes, nous opposons notre idéal de liberté, nous n'entendons pas, comme on le voit, revendiquer le droit de tout faire. Cette liberté serait la source du plus épouvantable despotisme qui fut jamais. Nous venons de démontrer qu'une société, et surtout une société civilisée, à plus forte raison une société libre, était incompatible avec cette soi-disant liberté de tout faire, même le mal. Il en est de même pour l'individu pour la race, qui dégénère lorsque l'activité inhibitrice se ralentit. Jacoby croit avec Nordau que « la folie des Césars n'est rien autre chose que la conséquence de l'indulgence systématique de la conscience pour chaque exigence des organes ».

La liberté, telle que l'entendait l'ancienne métaphysique et comme l'entendent encore

être économique. La formule : « De chacun selon ses forces » des communistes a pu être celle de nos ancêtres préhistoriques. Aujourd'hui, elle est rétrograde, stupide.

Moralement, nous le répétons, l'homme ne saurait non plus être libre dans le sens absolu du mot. Un frein moral est une nécessité sociale.

On ne peut s'associer qu'avec celui qui possède une conscience morale assez forte pour remplir ses engagements, un pouvoir d'inhibition assez actif pour lui permettre de refouler ses instincts.

Mais, politiquement, l'homme peut, l'homme doit être libre. L'Etat est une fonction sociale superflue dans une société où une morale élevée est suffisante. « Quand les changements qui s'opèrent sous nos yeux seront achevés, a dit H. Spencer, quand chaque homme unira dans son cœur à un amour actif pour la liberté, des sentiments actifs de sympathie pour ses semblables, alors les limites à l'individualité qui subsistent encore, entraves légales ou violences privées, s'effaceront, personne ne sera empêché de se développer ; car, tout en soutenant ses propres droits, chacun respectera les droits des autres. La loi n'imposera plus de restrictions ni de charges ; elles seraient à la fois inutiles et impossibles. Alors pour la première fois dans l'histoire du monde, il y aura des êtres dont l'individualité pourra s'étendre dans toutes les directions. La moralité, l'individualité parfaite seront en même temps réalisées dans l'homme définitif. »

Pour réaliser peu à peu cet idéal, le peuple doit élever son intelligence, fortifier sa volonté, faire son caractère. Si, malheureusement, il était inapte à accomplir cela, il serait inutile qu'il songeât à son émancipation, à la liberté : celle-ci serait un vin trop généreux pour sa débilité d'esclave vicieux et abruti, sans autres pensers que la peur du bâton et l'appétence de la gamelle quotidienne.

G. Deherme.

Les grands penseurs libertaires

Les Lois psychologiques de l'Evolution des peuples

— Une race possède des caractères psychologiques presque aussi fixes que ses caractères physiques. Comme l'espèce anatomique, l'espèce psychologique ne se transforme qu'après des accumulations d'âge.

— Aux caractères psychologiques fixes et héréditaires, dont l'association forme la constitution mentale d'une race, s'ajoutent, comme chez toutes les espèces anatomiques, des éléments accessoires créés par diverses modifications de milieux. Renouvelés sans cesse ils permettent à la race une variabilité apparente assez étendue.

— La constitution mentale d'une race représente non seulement la synthèse des êtres vivants qui la composent, mais surtout celle de tous les ancêtres qui ont contribué à la former. Ce ne sont pas les vivants, mais les morts qui jouent le rôle prépondérant dans l'existence actuelle d'un peuple. Ils sont les créateurs de la morale et des mobiles inconscients de sa conduite.

— Les différences anatomiques très grandes qui séparent les diverses races humaines s'accompagnent de différences psychologiques non moins considérables. Quand on ne compare entre elles que les moyennes de chaque race, les différences mentales paraissent souvent assez faibles. Elles deviennent immenses aussitôt qu'on fait porter

— Les divers éléments de la civilisation d'un peuple n'étant que les signes extérieurs de sa constitution mentale, l'expression de certains modes de sentir et de penser spéciaux à ce peuple, ne sauraient se transmettre sans changement à des peuples de constitution mentale différente. Ce qui peut se transmettre, ce sont seulement des formes extérieures, superficielles et sans importance.

— Les différences profondes qui existent entre la constitution mentale des divers peuples ont pour conséquence de leur faire percevoir le monde extérieur de façons très dissemblables. Il en résulte qu'ils sentent, raisonnent et agissent de façons fort différentes et se trouvent par conséquent en dissentiment sur toutes les questions dès qu'ils sont en contact. La plupart des guerres qui remplissent l'histoire sont nées de ces dissentiments. Guerres de conquêtes, guerres de religion, guerres de dynastie, ont toujours été en réalité des guerres de races.

— Une agglomération d'hommes d'origines différentes n'arrive à former une race, c'est-à-dire à posséder une âme collective, que lorsque par des croisements répétés pendant des siècles et une existence semblable dans des milieux identiques elle a acquis des sentiments communs, des croyances communes.

Chez les peuples civilisés, il n'y a plus guère de races naturelles, mais seulement des races artificielles créées par des conditions historiques.

— Les milieux nouveaux, moraux ou physiques, n'agissent profondément que sur les races nouvelles, c'est-à-dire sur les mélanges d'anciennes races dont les croisements ont dissocié les caractères ancestraux. L'hérédité seule est assez puissante pour lutter contre l'hérédité. Sur les races chez qui des croisements ne sont pas venus détruire la fixité des caractères, les changements de milieu n'ont qu'une action purement destructive. Une race ancienne périt plutôt que de subir les transformations que nécessite l'adaptation à des milieux nouveaux.

— L'acquisition d'une âme collective solidement constituée marque pour un peuple l'apogée de sa grandeur. La dissociation de cette âme marque toujours l'heure de sa décadence. L'intervention d'éléments étrangers constitue un des plus sûrs moyens d'arriver à cette dissociation.

— Les espèces psychologiques, comme les espèces anatomiques, subissent les effets du temps. Elles sont également condamnées à vieillir et à s'éteindre. Toujours très lentes à se former, elles peuvent, au contraire, rapidement disparaître. Il suffit de troubler profondément le fonctionnement de leurs organes pour leur faire subir des transformations régressives dont la conséquence est une destruction souvent très prompte. Les peuples mettent de longs siècles pour acquérir une certaine constitution mentale, et ils la perdent parfois en un temps très court. Le chemin ascendant qui les conduit à un haut degré de civilisation est toujours très long, la pente qui les mène à la décadence est le plus souvent fort rapide.

— A côté du caractère, on doit placer les idées comme un des facteurs principaux de l'évolution d'une civilisation. Elles n'agissent que lorsque, après une évolution très lente, elles se sont transformées en sentiments. Elles échappent alors à l'influence du raisonnement et mettent un temps fort long à disparaître. Chaque civilisation dérive d'un petit nombre d'idées fondamentales universellement acceptées.

— Parmi les plus importantes des idées directrices d'une civilisation, se trouvent les idées religieuses. C'est d'elles que sont indirectement sortis la plupart des événements historiques.

Nous citons ce passage parce que, sous une forme plus heureuse, elle reproduit une pensée très juste de Spencer. Nous la donnons à méditer à tous les utopistes qui rêvent cette chimère ridicule : l'égalité des sexes. Nous donnerions le même conseil aux bas bleus hystériques, aux amazones morphinomanes, aux asexuées névrosées, aux inverties et aux perverties ; à toutes celles qui réclament cette impossible égalité ; mais elles sont incapables de la comprendre.

M. F. B. nous dit aussi, avec raison :

« Tout progrès scientifique qui n'est pas accompagné d'un progrès moral correspondant est un leurre. »

Nous devons donc, d'après M. F. B., pour revenir aux mœurs simples, pures de nos ancêtres, reconstituer la famille chrétienne. Malheureusement, les liens familiaux se relâchent de jour en jour. La législation elle-même contribue à cette dissolution. « La loi du divorce est le plus grave symptôme de notre désorganisation sociale. »

M. F. B. oublie qu'on ne rétrogade pas. La famille romaine ou chrétienne a pu être une grande et belle institution sociale. Elle a pu donner à la société une discipline, des mœurs, à l'espèce une race forte, à l'individu le bonheur. Mais si sa transformation est une conséquence de notre évolution morale et sociale, cette transformation s'accomplira. Quant au divorce, il dénote évidemment un relâchement des mœurs nuisible à l'espèce et à l'individu ; mais puisque cette déchéance morale existe, la loi qui autorise le divorce est un progrès social.

Car toute liberté, quelque abus qui puisse en résulter, est toujours un progrès.

M. F. B. revient encore à sa théorie capitale de la liberté et de la responsabilité, et l'applique aux peuples et aux races : « Ce que le caractère est à l'individu, la race l'est au peuple. Il est un bien individuel dont chacun est capable ; il est un bien général qui est le propre de la race. De même que les individus s'élèvent dans le bien selon les habitudes qu'ils se donnent, les peuples grandissent dans leur race selon les coutumes qu'ils adoptent. » Il est étrange que seules les races blanches ou mongoliques aient *voulu* se donner des habitudes civilisées, à un degré qu'on peut fixer d'après les latitudes, les conditions climatériques. Il est non moins étrange que jamais les races noires n'ont eu le *désir* d'adopter des coutumes civilisées.

Eh bien ! quand un fait se présente avec un tel caractère de généralité on l'attribue à une loi. M. F.-B., pour les besoins de sa cause, préfère y voir l'effet d'un hasard extraordinaire ou, ce qui est la même chose, des caprices d'une volonté collective se déterminant indifféremment.

M. F. B. n'est pas toujours dans l'erreur. La fin du chapitre l'*Enfant* est un lumineux traité d'éducation. Nous le signalons à ceux de nos lecteurs que cette question intéresse.

On sait que, pour nous, l'unité sociale est l'individu ; pour M. F.-B. c'est la famille. « Selon l'éducation donnée au corps et à l'esprit des enfants, elle grandit. Selon l'extension des familles et leurs relations entre elles, la patrie s'organise, et selon les progrès de la patrie, l'humanité progresse. Hors de là, les individus ne sont que de la poussière à la merci de chaque tourbillon, sans lien ni consistance, sans cohésion et sans force. »

M. F.-B. fait ensuite une critique sévère et injuste de la loi de l'offre et de la demande. Il voudrait lui opposer la loi de l'affection mutuelle. Cela fait sourire, sans plus.

(*A suivre*)

G. Deherme

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épiceries et de produits alimentaires.
Gros : 202, Boulevard Voltaire, PARIS.

PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
1f50 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

JAMBONS COLEMAN

MARQUE "GENUINE"
4 MÉDAILLES D'OR
3 Gds DIPLÔMES D'HONNEUR
EXIGER LA MARQUE "GENUINE"

HERNIEUX

Le seul traitement pratique des hernies c'est la contention permanente, qui, bien faite, et par un bandage qui ne *gêne pas*, vaut la guérison ou l'aisance si possible. Obtenir cette contention dans toutes les positions du corps en supprimant toute gêne, tel est le but atteint par le **BANDAGE BARRÈRE** (L. Barrère, Médecin-Inv.). Adopté pour l'Armée, *élastique, sans ressort*, pression illimitée. M. BARRÈRE, 3, Bd du Palais, PARIS. — Brochure 0.25.

LE CHASSEUR ILLUSTRÉ

Chasse, Pêche, Tir, Vélocipédie, Agriculture, Elevage
ORGANE OFFICIEL de la SOCIÉTÉ CENTRALE DES CHASSEURS POUR LA RÉPRESSION DU BRACONNAGE
(Déclarée d'utilité publique, décrets 1876)
Directeur : MARC DE BRUS
Rédacteurs-Chefs : Ch. Diguet, Comte A. Prochot
TOUS LES DIMANCHES 16 PAGES. 6 FR. PAR AN
Offres et Demandes, Consultat. judiciaires gratuites
19, BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS
ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN GRATIS

LA SAISON Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet.
25, Rue de Lille, PARIS
Le seul publiant environ 100 gravures par numéro.
50 OUVRAGES D'AGRÉMENT — 56 MODÈLES DE TOILETTE

MANN & ILCEN

44, Rue de la Folie-Méricourt
PARIS
W.-L. MANN, Succr.
Meilleur système d'éclairage au Pétrole, pour Usines, Cafés, Eglises, Salles de réunion, Chais, Boutiques, etc., etc.

La question du mode d'éclairage, étant, pour ma Clientèle, d'une importance capitale, je me suis appliqué, depuis de longues années, à en étudier attentivement les systèmes les plus pratiques et je recommande en **toute sécurité**, pour les locaux de vaste dimension, ma

LAMPE "ÉCLAIR"

30 LIGNES

Perfectionnée, en cuivre poli, à courant d'air central, avec élévateur permettant l'allumage sans enlèvement du verre et un extincteur nouveau à levier.
Consommation : 100 grammes de pétrole par heure.
Force de lumière : 80 bougies.
Flamme incandescente aussi brillante que la lumière électrique.

PRIX DE FAVEUR pour les Abonnés et Lecteurs du Journal :

20 FRANCS

Franco de port et d'emballage, à domicile ou en gare la plus rapprochée par toute la France contre remboursement.

Mon appareil est complet, au prix ci-dessus et comprend : 1 lampe garnie de sa suspension et de son verre, avec lyre en tôle extra-fort et abat-jour en tôle émaillée vernie de 35 cm de diamètre.
Verres de rechange : 0 fr. 75 pièce
Mèches de rechange : 0 fr. 50 pièce.
Lampe seule munie de son verre. . . . . 14 fr.
Lyre seule avec abat-jour. Prix. . . . . 7 fr. 50

Ma lampe brûle avec tout pétrole, mais, pour obtenir une lumière incomparable, employer de préférence l'ORIFLAMME qui aujourd'hui se trouve partout.

AVIS IMPORTANT. — Pour éviter les frais du remboursement, 0f 80, qui sont toujours à la charge du destinataire, ajoutez simplement au prix de la lampe 20 fr. — Comme, sans dépenser le prix de 5 kilos assigné à notre colis, il est possible de joindre un verre en plus, mais un seul, le client qui désirera un verre de rechange n'aura qu'à ajouter au montant de sa demande, 0 fr. 75 pour le verre et 0 fr. 50 pour le port. Franco de port et d'emballage à partir de moins 12 à la fois, cette quantité formant un colis de 5 kilos. — Pour un nombre inférieur, l'emballage et le transport, élevant ensemble à 1 fr. 60, sont à la charge de l'Acheteur, qui voudra bien les joindre au prix des verres.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant.

Le plus beau diadème de la nature est une opulente chevelure.
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

NOUVEL ALAMBIC BRULEUR système DEROY
Pour distiller Vins, Cidres, Piquettes, Lies, Marcs, Fruits produisant de l'Eau-de-Vie supérieure sans repasse.
PETIT ALAMBIC DEROY Pour Essais et DISTILLATIONS D'AMATEURS
N° 01 (1 lit.) 50 f. N° 02 (2 lit.) 75 f. N° 03 (3 lit.) 100 f.
Le distillant vins, cidres, etc., et Alambic produisant d'une seule opération de l'eau-de-vie et 3/6 en rectification. Distille aussi fleurs et plantes. DEROY FILS AINÉ C°, 39, r. Roquette, BERSILLE (Yonne). Lar. r. prospect. à Lille.

LE PLUS COMPLET, LE PLUS INTÉRESSANT ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES
LE SALON DE LA MODE

CAPSULES DE Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les *Migraines*, les *Névralgies*, les *Fièvres intermittentes*, la *Goutte*, le *Rhumatisme*, le *Lumbago*, la *fatigue corporelle*, le *manque d'énergie*. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.
Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.
DÉPOT : **Pharmacie VIAL**, 53, rue de Châteaudun, PARIS

ÉPICERIE DE CHOIX E. ROBERT

SPÉCIALITÉ DE
CAFÉS VERTS ET BRULÉS
Médaille de vermeil
EXPOSITION NATIONALE DE TOURS
DEUX MAISONS DE VENTE
TOURS, 71, Rue du Commerce. — 19, Rue Nationale, TOURS

EAU MINERALE NATURELLE
VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la Cie concessionnaire : PARIS, 8, Boulevart Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

PHTISIE-BRONCHITE

La librairie DELAHAYE, place de l'École-de-Médecine, vient de publier la 22e édition du Dr Jules Boyer, ex-interne des Hôpitaux, sur la guérison de la **Phtisie Pulmonaire** et de la **Bronchite Chronique**. Chacun lira avec intérêt cette brochure, dans laquelle le savant praticien a pu rendre, dans un langage à la portée de tous, ses longues études sur ces terribles maladies, leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics et le moyen de les guérir. Des milliers de guérisons même dans des cas où le malade était condamné par tous les médecins, expliquent la rapidité avec laquelle les vingt et une premières éditions ont été répandues en France et à l'Étranger. (Envoi franco contre 1 fr. 35.)

GRAND MAGASIN de VÉLOCIPÈDES

LES SEULES PREMIÈRES MARQUES
CLÉMENT - HUMBER - WHITWORTH

Seul Agent pour le Département
M. Duterme
3-6, av. de Grammont
TOURS

Atelier de réparations — Accessoires, prix réduit
Vente, Echange, Location
Envoi du Catalogue franco sur demande
FORTE REMISE AU COMPTANT 3602

JAMBONS COLEMAN

MARQUE "GENUINE"

4 MÉDAILLES D'OR
3 Gds DIPLÔMES D'HONNEUR

EXIGER LA MARQUE "GENUINE"

HERNIEUX

Le seul traitement pratique des hernies c'est la contention permanente, qui, bien faite, et par un bandage qui ne *gêne pas*, vaut la guérison ou l'amène si possible. Obtenir cette contention dans toutes les positions du corps en supprimant toute gêne, tel est le but atteint par le **BANDAGE BARRÈRE** (L. Barrère, Médecin-Inv.). Adopté pour l'Armée, *élastique, sans ressort*, pression illimitée. **M. BARRÈRE, 3, Bd du Palais, PARIS.** — Brochure O. 25.

LE CHASSEUR ILLUSTRÉ

Chasse, Pêche, Tir, Vélocipédie, Agriculture, Elevage

ORGANE OFFICIEL de la

SOCIÉTÉ CENTRALE DES CHASSEURS

POUR LA RÉPRESSION DU BRACONNAGE

(Déclarée d'utilité publique, décret 1870)

Directeur : MARC DE BRUS

Rédacteurs-Chefs : Ch. Diguet, — Comte A. Prochot

TOUS LES DIMANCHES 16 PAGES. 6 FR. PAR AN

Offres et Demandes, Consultat. judiciaires gratuites

19, BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN GRATIS

LA SAISON

Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet.

25, Rue de Lille, PARIS

Le seul publiant environ 100 gravures par numéro.

50 OUVRAGES D'AGRÉMENT divisés comme suit :
17 de broderie
2 de dentelle
4 de tapisserie
5 objets fantaisie
22 motifs d'orn^ts, initiales, fleurs.

50 MODÈLES DE TOILETTE divisés comme suit :
10 costu^mes dames
5 vêtem. enfants
8 mod. chapeaux
4 toilettes soirée
20 corsages, jupes et patrons.

La Saison *publie en outre des chroniques de la* MODE *et des descriptions des gravures, un roman illustré très moral.*

Abonnements : 3 mois **2 fr. 50**, 6 mois **4 fr. 50**, 1 an **8 fr.**

Nos décimes restent sur demande affranchie.

PARIS-MODE

Revue de la Famille
Journal d'Art et de Mode
paraissant
le premier et le 15 de chaque mois

DIRECTION ET ADMINISTRATION **4 bis, rue du Quatre Septembre, Paris**
Entrée : 1, rue des Colonnes

PARIS-MODE
PARIS-MODE
PARIS-MODE
PARIS-MODE

est le plus *artistique* de tous les journaux de mode. Il est également de tous le plus *pratique;* publie vingt-quatre numéros par an, renfermant *quarante-huit* aquarelles dues aux artistes les plus habiles et constituant de véritables œuvres d'art ; offre annuellement à ses lectrices plus de six cents modèles de toilettes différentes et près d'un *millier* de dessins pour travaux de dames, chiffres, modèles de broderies, de tapisserie, etc. ; est le seul journal qui adresse *gratuitement* à ses abonnées les patrons, coupés sur les mesures qu'elles lui indiquent, de *toutes* les toilettes parues dans ses numéros.

En Vente chez tous les Libraires et Dépositaires

Spécimen franco sur demande

Un Numéro 75 cent.

Abonnements :	France	Union postale
Un an.....	18 »	22 »
Six mois...	9 50	11 50
Trois mois..	5 »	6 »

PATRONS GRATUITS

contre remboursement.

Mon appareil est complet, au prix ci-dessus : 1 lampe garnie de sa mèche, et de son verre, avec lyre fil pour suspendre et cuirasse en tôle ou cuivre de 55^m de diamètre.

Verres de rechange : 0 fr. 75 pièce.

Mèches de rechange : 0 fr. 50 pièce.

Lampe seule munie de son verre..... 14 fr.

Lyre seule avec abat-jour. Prix..... 7 fr. 50

Ma lampe brûle avec tout pétrole, mais, pour obtenir une lumière incomparable, employer de préférence l'ORIFLAMME qui aujourd'hui se trouve partout.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant.

Le plus beau diadème de la nature est une opulente chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

NOUVEL ALAMBIC BRULEUR Système DEROY Breveté s. d. d.
Pour distiller Vins, Cidres, Piquettes, Lies, Marcs, Fruits produisant de l'Eau-de-Vie supérieure sans repasse.

PETIT ALAMBIC DEROY pour Essais et DISTILLATIONS D'AMATEURS
N° 01 (1 fil.) **50 f.** N° 02 (2 fil.) **75 f.** N° 03 (3 fil.) **100 f.**
Ils distillent vins, cidres, etc., cet Alambic produit, d'une seule opération de l'eau-de-vie et un 3/6 en rectification. Distille aussi fleurs et plantes
DEROY FILS AINÉ C. 39, r. Rouelle, GRENELLE-PARIS. Ex. f^o prospect. d. taille.

LE PLUS COMPLET, LE PLUS INTÉRESSANT ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES

LE SALON DE LA MODE

Paraissant tous les Samedis

MODES, LITTÉRATURE, ÉDUCATION, BEAUX-ARTS

Gravures coloriées, travaux à l'aiguille, patrons découpés pour dames et enfants

PREMIÈRE ÉDITION avec 2000 Gravures noires et 24 Feuilles de broderies et patrons dessinés
PARIS et DÉPART^ts : En An **14 f.** ; 6 Mois. **750** ; 3 Mois. **450**
La même édition, avec supplément de 28 patrons découpés en grandeur naturelle
PARIS et DÉPART^ts : En An, **18 f.** ; 6 Mois, **10 f.** ; 3 Mois, **6 f.**

2e ÉDITION (de Luxe), avec 60 Gravures coloriées et 24 Feuilles de broderies et patrons dessinés
PARIS et DÉPART^ts : En An, **22 f.** ; 6 Mois, **12 f.** ; 3 Mois, **7f.**
La même édition avec supplément de 28 patrons découpés en grandeur naturelle
PARIS et DÉPART^ts : En An, **26 f.** ; 6 Mois, **14 f.** ; 3 Mois. **8f.**

UN NUMÉRO : 75 CENTIMES

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de M. HENRY PETT, directeur
On s'abonne également chez tous les libraires, dans tous les bureaux de Poste et aux
BUREAUX DU JOURNAL : 5, RUE DES FILLES-St-THOMAS, PARIS

Régénérateur UNIVERSEL DES CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN.

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Fabrique : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la Cie concessionnaire : *PARIS, 8, Boulevard Montmartre*
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

PHTISIE-BRONCHITE

La Librairie DELAHAYE, place de l'École-de-Médecine, vient de publier la 2e édition du Dr Jules Rey, ex-interne des Hôpitaux, sur la guérison de la Phtisie Pulmonaire et de la Bronchite Chronique. Chacun lira avec intérêt cette brochure, dans laquelle le savant praticien a puisé, dans un langage à la portée de tous, ses longues études sur ces terribles maladies, leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics et le moyen de les guérir. Des milliers de guérisons obtenues dans des cas où le malade était condamné par tous les médecins, expliquent la rapidité avec laquelle les vingt et une premières éditions ont été répandues en France et à l'étranger. (Envoi franco 1 fr. 50.)

GRAND MAGASIN de VÉLOCIPÈDES

LES SEULES PREMIÈRES MARQUES

CLÉMENT – HUMBER – WHITWORTH

Seul Agent pour le Département

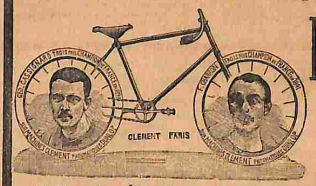

M. Duterme

3-6, av. de Grammont
TOURS

Atelier de réparations — Accessoires, prix réduit

Vente, Echange, Location

Envoi du Catalogue franco sur demande

FORTE REMISE AU COMPTANT 3602

JOURNAL des DEMOISELLES

EDITION MENSUELLE

14, rue Drouot, 14

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.. — Seine, 11 fr.

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année.

Soixante année, d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1° 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2° Un album de patrons, broderies, petits travaux avec collection en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 50 dessins.

3° Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés soit environ 100 patrons par an.

4° Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 fr. par an.

5° Modèles de tapisserie ou de petits travaux en couleurs.

6° Annexes variées ; Tapisseries par signes. — Imitations de peinture — Musique — Opérette. — Chiffres enlacés. — Alphabet. — Cartonnages. — Abat-jour. — Calendriers, etc.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre du Directeur

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Le Secrétaire-Gérant Délégué : Charles SCHAEFFER

Tours, Imprimerie ROGER DUBOIS, 13, rue Richelieu